

# AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal**

## ENTRÉES EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-30071 et  
ORDONNANCE NUMÉRO OCA15-(15-039)-001**

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement et l'ordonnance suivants intitulés :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-30071**

**RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE  
L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-  
PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES  
(EXERCICE FINANCIER 2016)**

**Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

### **ORDONNANCE NUMÉRO OCA15-(15-039)-001**

Cette ordonnance vise à autoriser la présence d'un véhicule-cuisine sur le site de la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles, le samedi, de 11 h à 14 h, entre la fête de la Saint-Jean-Baptiste et la fête du travail.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE** ce règlement et cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement et de cette ordonnance au bureau d'arrondissement situé au 13301, rue Sherbrooke Est, bureau 100, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 8 décembre 2015.

Le secrétaire d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Alain Roy, LL.M., OMA

*Cet avis, ce règlement et cette ordonnance peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*